

Maîtriser la paie intérimaire

Cotisations sociales, frais et avantages en nature, impôt sur le revenu

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : Cette formation développe l'aptitude des participants à contrôler les calculs de charges patronales et salariales, le prélèvement de l'IR et les remboursements de frais professionnels des salariés intérimaires. Elle contribue à fluidifier la relation employeur/salarié en améliorant la capacité à expliquer le bulletin de paie. Elle participe enfin de la sécurisation de l'agence face aux contrôles de l'URSSAF.

Identifier la destination et le taux des cotisations sociales

Calculer les cotisations sociales

Sécuriser avantages en nature et remboursement de frais

Traiter l'impôt sur le Revenu

Collaborateurs en charge de la paie des salariés intérimaires

Prérequis : Niveau « Fondamentaux de la paie intérimaire : calculer la paie brute »

1. Identifier la destination et le taux des cotisations sociales

Cotisations salariales, cotisations patronales : notions de salaire brut, salaire net et salaire chargé

Taux fixes : maladie-maternité-invalidité- décès, vieillesse, allocations familiales, retraite complémentaire...

Taux variables : taux AT/MP, versement mobilité

Modalités pédagogiques : exposé, études de cas

2. Calculer les charges sociales

Les tranches A/B/C/1/2, CSG/CRDS

Calcul du plafond pour les intérimaires

Régularisation progressive des bases de cotisations

Réduction générale annualisée des cotisations patronales, majorée pour les intérimaires

Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

3. Sécuriser avantages en nature et remboursement de frais

Principe d'assujettissement des avantages en nature et montants estimés

Question centrale de la preuve du caractère professionnel des frais engagés Remboursement sur présentation de justificatifs : respect du barème de l'EU, notion d'abus manifeste

Remboursement forfaitaire : prise en compte du barème de l'EU et respect des règles de franchise fiscale du barème ACOSS

Les apports et contraintes du Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale

Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

4. Traiter l'IR

La défiscalisation des HS : heures supplémentaires défiscalisées, et heures non défiscalisées majorées comme des HS (heures d'équivalence, heures « assimilées aux HS » pour le calcul des majorations...)

La notion de « net imposable »

Le principe et le calcul du prélèvement à la source

Modalités pédagogiques : exercices sur chaque thème avec simulation à partir de cas concrets

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Validation de chaque séquence par QCM formatif et mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 314-002
Version 130921